REGLEMENT

SWORD COLD SWIMMING HERMANVILLE SUR MER 24 JANVIER 2027

La compétition est ouverte aux nageurs disposant d'une licence compétition FFN ou d'une licence promotionnelle « eau libre » FFN en cours de validité à la date de la compétition.

Les concurrents ne pourront participer qu'à une seule épreuve individuelle du programme.
Les mineurs ne sont pas admis.

La température de l'eau doit être égale ou inférieure à 10 degrés Celsius pour être validée en eau froide au-delà de 10 degrés la compétition aura tout de même lieu. Elle sera mesurée sur une période continue de 5 minutes, à une profondeur comprise entre 10 et 30 cm au point le plus éloigné de la côte.

Si la température de l'eau est égale ou inférieure à 5 degrés (nage en eau glacée), la compétition sera annulée. (*Pour information à Hermanville-sur-Mer de telles températures n'ont pas été enregistrées ces 5 dernières années en janvier)*

Pour pouvoir participer à l'une ou l'autre de ces 2 épreuves (500 m, 1000 m) , le nageur devra :

- avoir plus de 18 ans et présenter une pièce d'identité
- s'être inscrit sur la plateforme « ffneaulibre » , et avoir payé en ligne l'engagement y ompris la licence promotionnelle eau libre pour les non licenciés dans un club de la FFN et téléchargé les documents réclamés
- fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nage hivernale datant de moins de 6 mois attestant d'un examen médical incluant un électrocardiogramme (ECG) dont les résultats devront être fournis lors de la procédure d'inscription (mail : swordcoldswimming@gmail.com)
- rencontrer l'officiel médical lors de la visite médicale obligatoire qui contrôlera l'état de santé du nageur et s'assurera que toutes les informations médicales lui ont bien été transmises pour valider définitivement sa participation.
- être accompagné d'une personne majeure (chaperon) connaissant la discipline et ses règles sécuritaires, chargée de l'amener vers la ligne de départ, de récupérer ses effets personnels , d'être présente à l'arrivée pour le prendre en mains , de l'emmener vers les lieux de récupération et de le surveiller jusqu'à la fin du protocole de réchauffement. **Un chaperon ne pourra s'occuper que d'un seul nageur**.

Petit rappel des pré-requis imposés par la FFN :

justifier de sa participation antérieure à une course de nage en eau froide d'une distance minimale réalisée dans les 2 années qui précèdent la course.

* 200m : avoir terminé une course d'une distance minimale de 100m
* 500m : avoir terminé une course d'une distance minimale de 200m
* 1000m : avoir terminé une course d'une distance minimale de 450m

Si vous ne pouvez justifier d'un pré-requis sportif FFN vous pouvez rédiger une déclaration sur l'honneur attestant avoir déjà terminé une telle distance (modèle en ligne à envoyer à l'organisateur par mail : swordcoldswimming@gmail.com – Le justificatif FFN est largement préféré.

En cas de manquement à l'une ou l'autre de ces obligations, le nageur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Les délais de fin de course sont : 1000 m : 36 mns ; 500 m : 15 mns ; 200 m : 8 mns (révisables selon la température le jour de la course)
Passés ces délais, les nageurs qui n'auront pas terminé leur parcours seront ramenés à terre et ne seront pas classés.

Pour pouvoir participer au 100 m, 200 m chaque nageur (FFN ou non-licencié) devra :

S'être inscrit sur la plateforme «ffneaulibre», avoir payé en ligne l'engagement et téléchargé les documents réclamés.

- Être âge de 18 ans ou plus pour les 100 m et le 200 m et présenter une pièce d'identité
- Présenter un certificat médical de non contradiction de participation à une compétition de natation de nage hivernale datant de moins de 6 mois attestant d'un examen médical. **ECG obligatoire**

Il est vivement recommandé d'être accompagné d'une personne majeure (chaperon) connaissant la discipline et ses règles sécuritaires, chargée de l'amener vers la ligne de départ, de récupérer ses effets personnels, d'être présente à l'arrivée pour le prendre en mains, de l'emmener vers les lieux de récupération et de le surveiller jusqu'à la fin du protocole de réchauffement.

Les nageurs ne peuvent s'engager que sur une seule nage individuelle.

Équipement du nageur :

Le nageur est autorisé à porter :
- un seul maillot de bain standard homologué, qui ne peut descendre sous les genoux. Pour les femmes, la surface du corps recouverte par le maillot de bain ne peut aller au-delà des épaules, il ne doit recouvrir ni les bras, ni le cou.
- une seule paire de lunettes. Les lunettes-masques sont autorisées à condition qu'elles ne recouvrent que les yeux.
- un seul bonnet de bain standard **fourni par l'organisateur**, des bouchons d'oreille et un pince-nez.

L'utilisation d'appareils connectés (ou non) pour mesurer la distance parcourue ou la température de l'eau n'est pas autorisée.

IMPORTANT :

- Pour les 200 m, 500 m et 1000 m : obligation d'être équipé d'un dispositif de sécurité flottant (bouée de nage de couleur) non fourni par l'organisateur attachée à une ceinture.

- Pour le 100 m : obligation d'être équipé d'une ceinture.

Sécurité :

Au cours du briefing, seront reprécisés aux compétiteurs les procédures de sécurité, le règlement de la compétition, le protocole de réchauffement en sortie de course et le dispositif médical en place. Il est de la responsabilité du médecin désigné comme officiel médical de la compétition de s'assurer que tous les nageurs soient tenus informés des symptômes potentiels liés à l'hypothermie, des risques encourus et du protocole de réchauffement et de récupération et que la nage hivernale pour les épreuves de 500 et 1000 m est un sport pouvant entraîner des soins de premier secours, voire une évacuation sanitaire.

Engagements :

1000 m, 500 m, 200 m et 100 m: Les engagements sont de 15 € par nageur
Ils sont de 30 € (15 + 15 €) pour les non-licenciés FFN y compris la licence promotionnelle eau libre

La licence promotionnelle eau libre permet de s'engager aux diverses compétitions en eau libre (nage hivernale ou estivale) pour un an, jusqu'à la date anniversaire de sa souscription.

Les engagements se feront en ligne sur le site FFN approprié pour les nageurs FFN et les non-licenciés FFN (https://ffneaulibre.fr)avec téléchargement des justificatifs et règlement en ligne.
En cas de forfait, même médical, les engagements resteront acquis à l'organisateur.

Pour les non-licenciés FFN , lors de leur inscription sur 100m, 200m, 500m et 1000m , il leur sera attribué une licence FFN « eau libre », au montant de 15€, avec création d'un identifiant (IUF) . Lors des inscriptions ultérieures, ils s'engageront en tant que licenciés FFN et paieront alors le tarif correspondant aux licenciés FFN.

Catégories et récompenses :

1000 M, 500 M, 200 M, 100 M : Médailles aux 3 premiers et 3 premières Toutes catégories

Bonnet collector à chaque participant

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens. Chaque participant doit être conscient que la nage hivernale est un sport pouvant entraîner des soins de premiers secours, voire une évacuation sanitaire.

Annulation

En cas de force majeure, (hygiène ou sécurité), le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents. En cas d'arrêt de la course par le juge-arbitre, un classement sera toutefois établi selon les modalités exprimées lors de la réunion technique

Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et / ou de promotion de la manifestation.